

N°	5	2	6
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- Avenant n°1 à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (2015-2017) concernant l'éducation et la sensibilisation environnementale</p>	<p>L'an deux mil dix-sept,</p> <p>Le mercredi 5 avril, 10h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de M. MAQUET. <i>Ce conseil d'administration faite suite à la réunion du CA annulée du 24 mars 2017, pour laquelle le quorum n'a pas été atteint.</i></p> <p>Étaient présents ce jour : M. DECORDE, Mmes LEFEBVRE, LORAND-PASQUIER, LUCOT-AVRIL, M. MAQUET.</p> <p>Absents excusés : Mmes BORGEO, COLIN, DAMIS-FRICOURT, DE WAZIERS, M. DEWAELE, Mme DUCROCQ, M. GAUTIER, Mme LE VERN, M. LEJEUNE, Mme TEMMERMANN.</p> <p><u>- Avenant n°1 à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (2015-2017) concernant l'éducation et la sensibilisation environnementale</u></p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>24 mars 2017</p>	<p>Le CPIE 80 dispense, depuis plus de 10 ans, pour le compte de l'institution, des animations environnementales.</p> <p>Pour l'année 2017, le nombre de sollicitations pour la réalisation de ces animations dépasse la dotation habituelle de 10 000€ annuelle allouée par l'Institution. Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'augmenter cette dotation de 2 000€ afin de satisfaire le plus grand nombre d'établissements scolaires.</p> <p>Le CPIE 80, au regard de son budget restreint, sollicite une majoration de ses tarifs. Le coût d'une animation passerait de 260 à 270€ pour une journée et de 160 à 170€ pour une demi-journée.</p> <p>Ces modifications font l'objet d'un avenant n°1 à la convention passée avec le CPIE 80, proposé en annexe à la présente délibération.</p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p> <p>Présents 5</p> <p>Votants 5</p>	<p>Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, accepte de signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2015-2017 avec le CPIE 80, annexée à la présente délibération, dans laquelle une dotation de 2 000€ complémentaire est prévue, permettant d'augmenter l'offre d'animations, ainsi que l'augmentation des tarifs.</p>

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat
Acte exécutoire
le Président de l'Institution
Emmanuel MAQUET

03/05/2017
03/05/2017



**Pour extrait conforme,
le Président de l'Institution,
Emmanuel MAQUET**

Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2015 – 2017 pour le développement de l'éducation, l'information et la sensibilisation à l'environnement sur le bassin versant de la Bresle



ARTICLE 5 – MODALITE DE VERSEMENT

Pour l'année 2017, le montant de la subvention est plafonné à 12000 €, et sera fonction des animations réalisées. Ainsi la subvention sera de :

Pour les actions dans le cadre scolaire :

La subvention allouée au CPIE Vallée de Somme correspondra au nombre cumulé de demi-journée et journée d'animation dans le cadre scolaire multiplié par la tarification réévaluée suivante :

- Journée : 270 €
- Demi-journée : 170 €

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Amiens, le

En deux exemplaires originaux

Pour l'EPTB de la Bresle,
Le président,

Pour le bénéficiaire,
Le président du CPIE Vallée de Somme

Emmanuel MAQUET

Philippe VARLET